
Nombre de membres en

exercice: 11

Présents : 10

Votants: 11

Séance du 04 août 2020

L'an deux mille vingt et le quatre août l'assemblée régulièrement convoquée le 04 août 2020, s'est réunie sous la présidence de Jean-Paul DEORSOLA

Sont présents: Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Représentée: Isabelle MAZOYER par Jean-Paul DEORSOLA

Excusés: sans objet

Absents: sans objet

Secrétaire de séance: Dominique ARCIDIACONO

La séance est ouverte à 18h00.

En début de séance : approbation à l'unanimité des membres présents des comptes-rendus de réunions des 02/07 et 07/07

Objet: Prêt relais salle annexe (avance subvention et FCTVA) - D 2020 036

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la construction de la salle annexe à la mairie, la commune a reçu des notifications de subventions qu'elle n'encaissera dans sa totalité qu'après avoir payé les factures des entreprises intervenantes. Elle doit également faire l'avance de TVA. Il est donc nécessaire de solliciter un prêt relais en attendant ces entrées de trésorerie.

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a fait la proposition suivante :

- Montant : 150 000€
- Durée : 24 mois
- Taux fixe : 0.50%
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Remboursement du capital : au terme du contrat, ou à tout moment par anticipation et sans pénalité, dès l'encaissement des subventions et du FCTVA
- Frais de dossier : 200€
- Pas de part sociale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de contracter un prêt relais de 150 000.00€ auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux conditions énumérées ci-dessus,
- **DECIDE** d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'**ENGAGE** à inscrire au budget principal la somme nécessaire à son remboursement.

Objet: Désignation du correspondant défense - D 2020 037

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au renouvellement complet des conseillers municipaux, il y a lieu de désigner un correspondant défense.

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la **fonction de correspondant défense** a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de **défense**. Le **rôle du correspondant défense** est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de **défense**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** comme correspondant défense Monsieur DUPAS Emmanuel

Objet: Commission de contrôle des listes électorales : désignation d'un conseiller municipal - D 2020 038

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet relatif à la commission de contrôle des listes électorales et rappelle qu'une commission de contrôle est instituée dans chaque commune depuis le 1er janvier 2019.

Elle est composée :

- * d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, prêt à participer aux travaux de la commission ;
- * d'un délégué de l'administration désigné par Monsieur le Préfet ;
- * d'un délégué du Tribunal désigné par Monsieur le Président du Tribunal judiciaire de Digne les Bains.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** Madame Marie MUNUERA, 1ere conseillère municipale dans l'ordre du tableau, prête à accepter cette mission.

Objet: Convention d'occupation du domaine public - D 2020 039

INCIDENT TECHNIQUE LORS DE LA TRANSMISSION - reprise à la D_2020_044

Objet: Attribution des subventions aux associations - D 2020 040

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions reçues en mairie pour l'année 2020.

* coopérative scolaire de l'école de Cruis	410.00€
* amicale du personnel du Val de Durance	300.00€
* secouristes protection civile St Auban	150.00€
* association des paralysés de France	150.00€
* association canine sisteronaise	460.00€
* amicale des sapeurs pompiers de Peyruis	600.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :	
* coopérative scolaire de l'école de Cruis	410.00€
* amicale du personnel du Val de Durance	300.00€
* secouristes protection civile St Auban	150.00€
* association des paralysés de France	150.00€
* association canine sisteronaise	300.00€
* amicale des sapeurs pompiers de Peyruis	600.00€

- **DIT** que les crédits ont été inscrits sur le budget principal 2020

Objet: Désignation du délégué au sein du syndicat intercommunal AGEDI - D 2020 041

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 23/05/2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** Monsieur DEORSOLA Jean-Paul, Maire, domicilié 8 Rue du Jas 04230 MALLEFOUGASSE, comme délégué de la collectivité au sein de l'établissement spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.DI conformément à l'article 10 des statuts.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Objet: Adhésion à la Fondation du Patrimoine - D 2020 042

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public ou privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'Etat.

Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des collectivités territoriales. L'adhésion à la Fondation du patrimoine permet à la collectivité de bénéficier, outre de l'aide technique et financière de la Fondation, de son réseau d'entreprises (mécénat) pour la restauration de son patrimoine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, Mr Patrick CLAUDE ne prenant pas part au vote :

- **DECIDE** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine des Alpes de Haute Provence, afin de soutenir son action, et pour nous permettre d'obtenir son appui pour nos opérations futures de restauration (Eglise St Jean-Baptiste...)

- **ACCEPTE** le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 55.00€, suite à l'appel de cotisation 2020.

Objet: Adhésion Ingénierie et Territoire IT04 - D 2020 043

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'adhésion de la commune le 24 mars 2017, à l'agence Départementale – Ingénierie et Territoire 04 et sollicite le Conseil Municipal à renouveler son adhésion pour l'année 2020. L'Agence départementale est un Etablissement Public Administratif au service des collectivités des Alpes de Haute Provence, créé entre le Département, les Communes et les Intercommunalités volontaires pour mutualiser leurs besoins et leurs moyens. Ce développement est axé autour des thématiques de la voirie, de l'eau potable et de l'assainissement.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention d'adhésion 2020 de l'Agence Départementale Ingénierie et Territoires 04 et précise, que suite au transfert de la compétence eau/assainissement à l'intercommunalité (Provence Alpes Agglomération), il convient de limiter l'adhésion à la "voirie et aménagement".

Monsieur le Maire précise également que le montant de l'adhésion s'élève à 200€ et qu'il convient de désigner un représentant et un suppléant au sein des instances décisionnelles de l'Agence départementale suite au renouvellement du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de renouveler l'adhésion à l'Agence Technique Départementale pour le service "voirie et aménagement" selon les conditions tarifaires définies par l'Agence Départementale,
- **DESIGNE** comme représentant Monsieur ARCIDIACONO Dominique et comme suppléant Monsieur CLAUDE Patrick au sein des instances décisionnelles de l'Agence départementale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente décision

Objet: Convention d'occupation du domaine public - D 2020 044

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'obligation donnée par l'Etat à l'opérateur FREE MOBILE sur la commune de Mallefougasse, située en zone blanche, de procéder dans le cadre du programme couvertures ciblées New Deal 3G (Haut Débit Mobile) et 4G (Très Haut Débit Mobile), à l'implantation d'une infrastructure de communication électronique sur la parcelle communale cadastrée section B n°695 lieu dit Le Chapelet.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire donne connaissance de la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une antenne télécom en forêt communale.

La convention est établie entre la commune et FREE MOBILE, pour une durée de douze années, reconductible par tacite reconduction et pour un loyer de **1500 euros par an**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- **PRECISE** que cette convention s'applique expressément dans le cadre du programme New Deal,
- **DIT** que l'article 6 (Dérogations aux conditions générales de convention) doit mentionner qu'"il est expressément convenu entre les parties que toute modification et/ou extension par rapport à ce programme New Deal devra faire l'objet d'une autorisation du bailleur/Conseil municipal".
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une antenne télécom en forêt communale et tous documents y afférents à ce dossier

La séance est levée à 19 heures 15.

Vu par Nous, Maire de la commune de MALLEFOUGASSE-AUGES, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à MALLEFOUGASSE-AUGES, le 10/08/2020.

Dominique ARCIDIACONO

Secrétaire de séance

